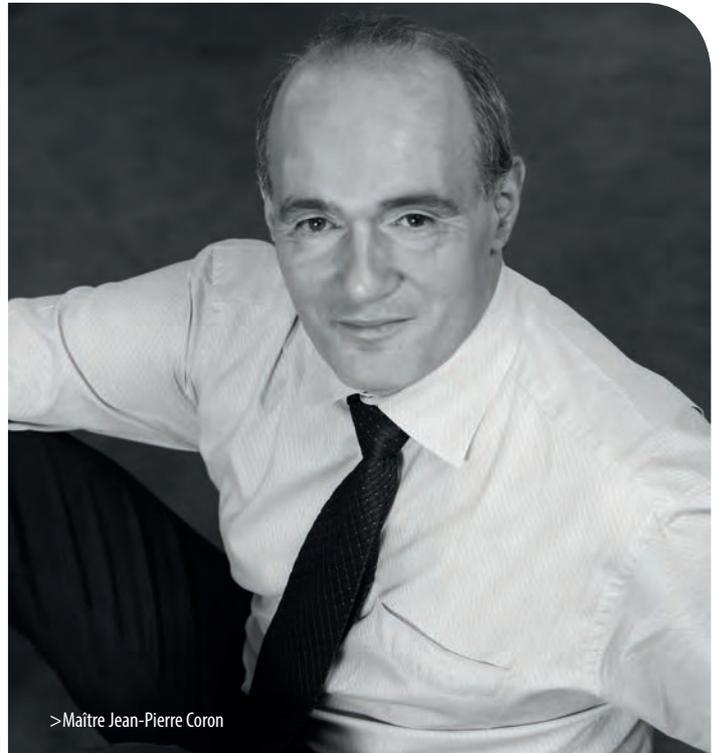


Droit des sociétés

L'expertise au-delà des frontières...

Co-fondé en 2008 par Maître Jean-Pierre Coron, le cabinet Alister Avocats s'attelle, depuis ses débuts, à offrir aux entreprises une large palette de compétences intégrées pour permettre à ces dernières d'être accompagnées dans leurs différents enjeux et environnements réglementaires. Une expertise doublée d'une approche multiculturelle et internationale, puisque le cabinet a pris un parti : celui d'être présent au cœur de l'économie européenne, notamment en France et en Allemagne. Reprenons...

« Les décideurs et acteurs économiques qui se concentrent de façon croissante dans les grandes aires métropolitaines sont, en effet, confrontés à un environnement réglementaire et économique toujours plus complexe. Ils recherchent un accompagnement de proximité, capable de répondre globalement et efficacement à leurs problématiques juridiques ». D'emblée, Jean-Pierre Coron donne le ton. Pour cet avocat spécialisé en droit des sociétés, co-fondateur et associé d'Alister Avocats, pas de doute. Accompagner les sociétés en leur offrant toute l'expertise d'un cabinet d'avocats bien structuré est une chose, leur adresser un accompagnement, un suivi, une écoute et naturellement des conseils au quotidien tout au long de leur cycle de vie afin d'être au plus près de leurs orientations stratégiques en est une autre. Mais Jean-Pierre Coron le sait... Aujourd'hui en France, les grands cabinets internationaux se partagent l'essentiel du marché mondial du droit des affaires. Ce qui laisse peu de place aux petites structures. D'où sa volonté de jouer d'emblée la carte de l'internationalisation et d'une croissance par capillarité dans les principaux pays de la zone euro, à commencer par l'Allemagne, puis l'Espagne et l'Italie. En ce domaine, Maître Jochen Bauerreis, avocat associé et Rechtsanwalt au sein des entités d'Alister Avocats situées à Kehl en Allemagne et à Strasbourg dispose d'un point de vue on ne peut plus clair. Selon lui, il est aujourd'hui



>Maître Jean-Pierre Coron

devenu essentiel d'accompagner les entreprises françaises dans leur implantation et leur développement en Allemagne et vis versa. Pourquoi ? D'abord parce qu'en Allemagne, il existe actuellement pas moins de 4 500 filiales françaises implantées. Ensuite, parce que celles-ci génèrent un chiffre d'affaires annuel estimé à 250 milliards d'euros. Enfin et surtout parce qu'elles ont créé pas moins de 500 000 emplois. « Qui gouverne l'Europe aujourd'hui ? La France et l'Allemagne. Nous avons la chance d'avoir un couple franco-allemand qui fonctionne et qui avance main dans la main. Ce rapprochement entre deux pays à la tête de l'Europe permet de faciliter les échanges et de favoriser le développement des organisations qui s'y trouvent. Pour les sociétés françaises établies en Allemagne, nous faisons en sorte de prendre en compte les spécificités du droit allemand (dont la fiscalité s'avère simplifiée) mais de l'adapter au contexte français. Au final, notre mission se révèle à la fois juridique, linguistique, psychologique et stratégique », confie Jochen Bauerreis.

Question de proximité

Expertise juridique et fiscale dans les deux systèmes (français et allemand), encadrement et assistance linguistiques dans le cadre de négociations et de pourparlers, de rédaction de contrats internationaux en version plurilingue, de traductions juridiques, ou bien



>Maître Bernard Pommier



>Maître Jochen Bauerreis

encore de contentieux transfrontalier et d'arbitrage international, conseil en stratégie transfrontalière et approche interculturelle, optimisation des relations d'affaires entre la France et l'Allemagne... Vous l'aurez compris, l'expertise des collaborateurs d'Alister Avocats (40 avocats dont une quinzaine d'associés répartis entre Strasbourg, Paris, Lyon, Montpellier et Nice) se veut complète, certes, mais joue surtout la carte de l'accompagnement et de la proximité pour répondre aux enjeux des entreprises surtout lorsqu'elles sont implantées sur des grandes aires métropolitaines européennes. L'objectif étant de répondre globalement et efficacement à leurs problématiques juridiques. Mais Jean-Pierre Coron n'en démord pas. Accompagner une entreprise de manière ponctuelle n'a d'intérêt pour personne. Il convient avant tout d'agir dans la continuité, de permettre aux entreprises de se projeter et d'avancer dans leurs projets. D'où le fait que les équipes d'Alister Avocats oeuvrent essentiellement dans une logique de long terme, de partenariat avec les dirigeants et de fidélisation de ces derniers. C'est là l'essence même de leur vocation. Dans tous les cas, Alister Avocats a pris un parti : celui de se rapprocher des modèles étrangers pour préfigurer un nouveau type de cabinet d'avocats d'affaires français, à vocation européenne. L'accompagnement stratégique en point d'orgue. ▀

Un avocat, ça compte énormément...

S'il est une profession dont les dirigeants ne peuvent désormais plus se passer pour permettre à leurs entreprises de répondre à leurs contraintes réglementaires et donc de se développer en toute sérénité, c'est bien celle d'avocat. Un point dont Maître Bernard Pommier (avocat associé au sein d'Alister Avocats à Nice) a parfaitement pris la mesure : « Nous sommes des avocats, des juristes. Autrement dit des techniciens qui disposent d'un rôle de coordinateur. Les avocats constituent les véritables bras droit des dirigeants. Ce, de manière incontestable lorsque l'on parle de droit des entreprises. Dans notre métier, l'expertise et la technique se révèlent essentielles, mais il s'agit surtout de développer une relation personnalisée avec les directions générales et les chefs d'entreprises des PME et des ETI (notre cœur de cible). L'idée, c'est donc d'accompagner les organisations dans la durée. Ce que nous faisons avec des clients que nous suivons depuis parfois plus de 30 ans. Il faut dire que les chefs d'entreprises se retrouvent souvent seuls face aux décisions qu'ils doivent prendre. Ils n'ont pas le temps de prendre le recul nécessaire au regard de certains développements stratégiques. D'où la nécessité de les suivre au quotidien et de les conseiller pour leur permettre d'avancer et de se concentrer sur leur métier. Notre rôle, c'est de les aider à avancer dans leur réflexion, dans des domaines stratégiques variés ». Présents, on vous dit !

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

CONSEIL EN REMUNERATION ET PROTECTION SOCIALE



« Notre motivation première : **donner de la valeur à vos biens et à vos choix.** »



Expert & finance

Expert & finance - 23, boulevard Jules Favre
CS 50056 - 69456 LYON Cedex 06 - Tél : 04 37 24 52 00

www.expertetfinance.fr

